ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Procès-verbal du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 MARS 2021

À Saint-Pierre d'Oléron, salle du conseil communautaire, le quatre mars deux mille vingt et un, à quatorze heures, Monsieur Michel Parent, Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Brechkoff est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 26 février janvier 2021
Date d'affichage de la convocation : 26 février 2021
Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 21
Nombre de votants : 25

Présents : BENITO GARCIA Richard, BRECHKOFF Thibault, CHARTIER Chantal, CHEVRIER Philippe, CLERGET Jean-Marie, DELHUMEAU-JAUD Fabienne, DELISEE Martine, FERREIRA François, GAILLOT Bruno, GENDRE Grégory, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, JOYEUX Nathalie, LIVENAIS Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, PARENT Michel, RABELLE Dominique, SUEUR Christophe, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés :
BOUGNARD Valérie, pouvoir à Thibault BRECHKOFF
FROUGIER Sylvie, pouvoir à Françoise VITET
GAZEU Patrick, pouvoir à Martine DELISEE
MORANDEAU Yannick, pouvoir à Grégory GENDRE
COIFFÉ Luc,
GUILBERT Éric,
HUMBERT Micheline,
RAYNAL Philippe,
ROBILLARD Patrice

Le conseil communautaire est précédé à 14h00 par la remise du prix du Challenge de la Mobilité à la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2021 3
2. PRESENTATION DU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 3
3. DEPLACEMENTS – PRISE DE COMPETENCE MOBILITE 5
4. DESIGNATION DE L'ELU(E) REFERENT(E) DE LA CDCIO A LA THEMATIQUE « CROISSANCE BLEUE » 6
5. CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC, LABELLISEE FRANCE SERVICES : 7
6. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 9
7. MAISON DES SERVICES AU PUBLIC – CREATION DE 3 POSTES 13
8. CREATION D'UN POSTE DE CHARGÉ (E) DE COMMUNICATION 15
9. SERVICE URBANISME – THEATRE D'ARDOISE – DEMANDE DE SUBVENTION 16
10. DEPLACEMENTS – SUBVENTION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE NOUVELLE-AQUTAINE 2020 17
11. DEPLACEMENTS – SUBVENTION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE NOUVELLE-AQUTAINE 2021 17
12. TEPOS – POURSUITE DE LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE 18
13. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2021 – DELIBERATION DITE SPECIALE (N°2) 19
14. **BILAN DES CESSIONS – ACQUISITIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020** 20

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 28 janvier 2021.

Monsieur Gendre demande ce qu'il en est de la demande de Monsieur Raynal lors du dernier conseil, sur la retransmission des conseils communautaires.
Monsieur Parent répond que le bureau communautaire n'est actuellement pas unanime sur le sujet.

Arrivée de Philippe RAYNAL, Micheline HUMBERT, Éric GUILBERT

Arrivée de Patrice ROBILLARD à 15h05

2. PRESENTATION DU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les articles 8 et 20 l'ordonnance n° 2005 – 1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, ajoutent que le président présente lors du DOB les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Afin de pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. À cet effet, conformément aux dispositions des articles L. 2121-12, L. 3121-19 et L. 4132-18 du code général des collectivités territoriales, les élus communautaires sont destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse jointe en annexe.

A l'issue de la présentation, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la tenue du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2021 conformément à la circulaire préfectorale du 10 décembre 2015.

[Monsieur Hughes, directeur général des services, fait une présentation du Débat des orientations budgétaires]

Sur la taxe de séjour, Monsieur Parent indique que la taxe au réel pourrait prochainement être généralisée.
Monsieur Sueur précise que certains opérateurs sur internet notamment, parfois localisés à l'étranger, échappent encore à la taxe de séjour.

Suite à la présentation des grandes lignes de la feuille de route du mandat Oléron 2035, Monsieur Parent dit que la CdC a vécu des moments difficiles notamment suite aux baisses successives de la Dotation de fonctionnement. Ce manque a été compensé notamment par le dispositif financier Oléron 21 proposé par le Conseil départemental, la taxe GEMAPI[1] et l'efficacité des services pour trouver des subventions. Il ajoute qu'il souhaite que soit reconduite l'aide du Département « Oléron 2024 » au titre de la gestion des espaces naturels et du développement des déplacements dits propres.
Monsieur Parent souhaite que les élus s'imprègnent des ambitions d'Oléron 2035. Il propose un plan volontariste pour créer des réserves immobilières pour pouvoir répondre aux différentes problématiques du logement. Il rappelle la création de la commission Lien social et vie associative et son attachement à la commune.

Monsieur Gendre demande si un plan pluriannuel d'investissement est élaboré sur le foncier et s'il y aura une rétribution fiscale en corrélation du projet d'implantation des éoliennes ?
Monsieur Parent dit qu'il y aura un débat.
Monsieur Sueur dit que la loi définit une règle prenant en compte la distance par rapport au parc d'éolien.

[1] Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Monsieur Parent dit que les vice-présidents peuvent évaluer les besoins nécessaires aux projets envisagés au sein de leur commission dans les années à venir.

Monsieur Gendre demande si les subventions présentées dans le budget prévisionnel 2021 de la CdC sont assurées et si un état des subventions obtenues pourrait être présenté en fin d'année.
Monsieur Hughes rappelle que le budget des collectivités est soumis au principe de sincérité, aussi seules les subventions confirmées sont-elles prises en compte dans le budget prévisionnel.

Monsieur Gendre demande si on a un chiffre précis de personnes en emploi saisonnier à loger.
Monsieur Parent répond que le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis de mener l'enquête envisagée auprès des entreprises.
Madame Rabelle dit que la fourchette n'est pas précise sur les besoins, entre le nombre de salariés qui trouvent un logement dans la famille et ceux qui sont en recherche d'un logement. Elle rappelle que la plateforme Emploi 17 a été créée pour favoriser les contacts et pour rapprocher le logement et l'emploi. Cela peut favoriser le recrutement de personnes habitant à proximité de l'entreprise.

Monsieur Raynal demande, au regard des 2 millions d'euros en excédent, si la CdC n'a pas sous-estimé l'aide aux entreprises qu'elle aurait pu accorder.

Monsieur Hughes répond que l'excédent 2020 de la section de fonctionnement est nécessaire pour financer les investissements de 2021 sinon il faut avoir recours à l'emprunt pour financer les projets.

Monsieur Raynal dit que dans le contexte actuel national entre la crise sanitaire et la montée du populisme, chaque territoire aurait pu faire un effort particulier pour les entreprises de son territoire (commerçants, cafetiers, restaurateurs…)

Monsieur Parent dit répondre de manière personnelle, qu'en juillet 2020, on manquait de recul sur la situation économique. Il dit que l'État a versé 1 milliard d'euros pour les entreprises. Ensuite, il explique qu'il n'y avait pas de remontées sur les difficultés des entreprises locales. Il ajoute que, maintenant, si des entreprises sont menacées, on pourra se mettre au travail autour de la table pour voir ce qu'on peut faire au cas par cas.

Monsieur Sueur dit que les communes ont pu apporter chacune comme elles pouvaient une aide aux entreprises locales par l'exonération de certaines charges. Il dit que la commune de St-Pierre d'Oléron a perdu 300 000 € de recettes en 2020 avec de telles aides indirectes. Finalement il dit que la plupart des entreprises ont bénéficié d'une saison exceptionnelle (15 à 30% en plus) notamment grâce à la venue de nouveaux visiteurs, une météo satisfaisante. Certaines activités se sont bien adaptées à la situation, comme la restauration avec la vente à emporter. Enfin, il rappelle que la promotion touristique du territoire assurée par les structures publiques bénéficie aux entreprises locales du tourisme.

Monsieur Parent confirme que la vente directe dans l'ostréiculture a compensé le manque à gagner sur la restauration.

Monsieur Raynal demande si on peut considérer que la CdC est sous-endettée.

Monsieur Hughes répond qu'en finances publiques, on assure le financement d'un projet important sur plusieurs mandats c'est-à-dire sur 15 ou 20 ans comme pour la gendarmerie intercommunale. Les services préconisent un juste milieu, une part en autofinancement, une part en emprunt. Mais il affirme que certaines collectivités n'ont pas d'emprunt du tout. Il dit qu'actuellement les taux sont bas et que le recours à l'emprunt pourrait être envisagé selon la politique engagée. Il précise que le budget présenté est aussi celui d'un début de mandat.

Monsieur Raynal demande si la CdC pourrait participer au financement de la voirie oléronaise.
Monsieur Parent dit que c'est un domaine budgétivore, qu'il faudrait y dédier un emprunt chaque année. Il répond ne pas souhaiter personnellement ce transfert de compétence. Il ajoute que le secteur d'Oléron est prioritaire pour le Département en matière de voirie avec notamment un budget de 24 millions d'euros sur l'entretien du viaduc.

Monsieur Gendre demande si sur le long terme on dispose d'éléments financiers que l'on peut considérer comme certains par rapport à la précarité d'autres recettes.
Monsieur Parent dit qu'Oléron a des besoins mais qu'en face on dispose de marge de manœuvre et de capacité de financement. Il ajoute que si la Communauté de communes s'engage dans la compétence voirie elle ne fera plus rien d'autre.

Monsieur Ferreira demande si la CdC récupère la TVA.
Monsieur Hughes répond dans l'affirmative pour certains projets seulement.
Monsieur Brechkoff précise qu'il faut rester vigilant face aux annonces du gouvernement sur la stabilité du FCTVA car les communes pourraient payer cette stabilité dans les prochaines années.
Madame Humbert demande quelle est la participation de l'ONF[2] sur les projets.
Monsieur Hughes répond qu'il participe peu car il se considère d'abord comme un gestionnaire de la forêt, les projets d'accueil du public étant une demande des communes et de la CdC.

Sur la redevance incitative, Madame Villautreix indique que la mise en route de certains matériels est compliquée avec des retards de livraison. Elle dit que la période test est décalée de septembre 2021 à mi-année 2022 et que la redevance incitative au réel sera appliquée en 2023.
Monsieur Parent ajoute que tous les habitants de résidences secondaires n'ont pas été contactés en 2020 ;
Monsieur Gendre dit que les économies de coûts liés à l'incinération pourraient être valorisées.
Madame Villautreix indique que le territoire oléronais a vu ses apports d'ordures ménagères à Echillais baisser considérablement grâce à l'effort de tri des déchets. Aussi, sa cotisation au SIL[3]va-t 'elle être recalculée.

Concernant la compétence « développement économique », Monsieur Gendre demande où vont aller les eaux pluviales des aménagements de la zone d'activité de La Jarrie à Dolus.
Monsieur Hughes répond que la zone est intégrée au schéma d'aménagement pluvial, que la tranche 4 disposera d'un réseau autonome par la création de noues, en plus des actions de la CdC sur le marais sud. Il dit que l'imperméabilisation des sols sera réduite à son maximum.

Monsieur Parent conclut la présentation du Débat des orientations budgétaires en remerciant les services de la Communauté de communes et particulièrement Monsieur Hughes, DGS, et Monsieur Gaboriau, responsable du service Finances.

3. DEPLACEMENTS – PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

Vu l'arrêté préfectoral n°18-859 en date du7 mai 2018 constatant les statuts de la communauté de communes ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 offre aux EPCI la possibilité de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en délibérant avant le 31 mars 2021. Cette loi vise la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité qui s'appuie sur deux niveaux de collectivités : l'intercommunalité (AOM) et la Région (AOMR).

La communauté de communes de l'île d'Oléron est déjà fortement impliquée sur les thématiques de la mobilité (3eme plan vélo, Trans-Oléronaise, navettes maritimes, navettes estivales, aide à l'achat de VAE, covoiturage, mobilités solidaires…). Elle expérimente ainsi des solutions innovantes co-construites avec ceux qui agissent au quotidien, sur le terrain et au contact des usagers. La prise de compétence mobilité possible cette année 2021, représente une occasion unique de poursuivre et de déployer les actions de mobilités, de fédérer les actions sur le territoire et d'intervenir comme acteur légitime aux côtés des autres AOM locales et de la région.

Il s'agit toutefois de ne pas remettre en cause ce qui fonctionne aujourd'hui, la région continuera à organiser les services non urbains et scolaires y compris ceux intégralement inclus dans le ressort territorial de l'EPCI. Ces derniers ne seront transférés à la communauté de communes que si celle-ci en fait expressément la demande.

Considérant les transports comme une préoccupation centrale des Oléronais, le contexte insulaire du territoire à la communauté de communes de l'île d'Oléron et l'opportunité de cette prise de compétence ;

[2] Office national des forêts
[3] Syndicat intercommunautaire du littoral

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE

- De transférer la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes de l'île d'Oléron à partir du 1er Juillet 2021.

- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports

RAPPELLE que les communes membres ont un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération au maire, pour se prononcer sur ce transfert.

Monsieur Sueur dit que c'est une démarche favorable, « à la carte », qui offre l'opportunité de développer les transports à la demande.

Madame Humbert estime que le prix demandé aux familles pour le transport scolaire à moins de 3 km est excessif.

Monsieur Sueur dit que la notion des 3 km ne correspond pas à la réalité locale mais qu'actuellement la prise de compétence par la Communauté de communes serait un très gros chantier.

Monsieur Parent ajoute que ce type de projet pourrait être porté par un syndicat départemental.

Monsieur Raynal propose que la Communauté de communes ou les communes participent financièrement au transport scolaire.

Madame Villautreix répond que les communes participent via le CCAS (commission communale d'action sociale).

Madame Vitet témoigne que les bus circulaient à vide et que l'expérience de pédibus n'a pas suscité l'adhésion des familles. Elle dit avoir constaté que la voiture individuelle est le mode de transport le plus utilisé.

Monsieur Parent dit que la participation financière des familles représente une part minime dans le budget de la Région et que celle-ci pourrait s'en passer.

Monsieur Gendre demande si ce transfert est en rapport avec Oléron 2035 car on n'en voit pas le coût.

Monsieur Sueur répond que la Communauté de communes conduit déjà des projets pour améliorer la mobilité et qu'il s'agit maintenant de prendre cette compétence, car sinon la Région sera seule compétente en matière de transport et la Communauté de communes ne pourra plus innover.

4. DESIGNATION DE L'ELU(E) REFERENT(E) DE LA CDCIO A LA THEMATIQUE « CROISSANCE BLEUE »

Apparue à la Conférence Rio+20 de 2012, la notion d'économie bleue englobe la nourriture, les emplois et les opportunités de développement offertes par les richesses maritimes et côtières. La croissance bleue met l'accent sur la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques et des avantages équitables pour les communautés côtières qui en dépendent.

En 2018, le Contrat de cohésion et de dynamisation signé entre la Région Nouvelle Aquitaine et les 4 EPCI (CARA, CARO, CCIO, CCBM) et le Pays Marennes Oléron (PMO) est devenu un levier stratégique pour structurer et financer le développement de ces territoires. En parallèle, la Région a déterminé le potentiel de développement régional de la Croissance bleue. A cette occasion, elle a identifié 11 filières* et 7 enjeux** mettant en avant la transversalité de la démarche. Le littoral charentais s'est démarqué par la diversité des activités maritimes littorales présentes et émergentes.

Dans ce cadre, la thématique "Croissance bleue" a bénéficié de crédits régionaux inscrits dans le Contrat, lançant une démarche conjointe aux quatre territoires, ainsi que de participations de la CARA (30%), de la CCBM (10%) et de la CDCIO (10% soit 4 400 €)). Coordonnée par la CARA, elle a débuté le 1er septembre 2020 et se poursuivra jusqu'en décembre 2021. L'objectif de la mission porte sur l'identification du potentiel de développement d'une stratégie commune sur la thématique croissance bleue. Il s'agit d'une étude exploratoire visant à proposer des actions adaptées aux enjeux de chaque territoire.

Afin d'ancrer la démarche et face au besoin de portage politique, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés désigne, sur proposition du bureau communautaire, Monsieur Michel Parent référent de la collectivité pour participer à la gouvernance de la démarche "Croissance bleue" du territoire.

Pas d'observation.

5. CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC, LABELLISEE FRANCE SERVICES :

La communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite créer une Maison des Services au Public, espace labellisé France Services par l'Etat. L'ouverture est prévue en septembre 2021.
Cette Maison des Services au Public est un guichet unique d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et du quotidien. Elle doit permettre de répondre aux besoins des Oléronais.es en termes d'accès aux droits, à l'information et aux services.
Les 3 grandes missions de la France Services sont :

- Accompagner à la réalisation des démarches administratives et du quotidien
- Aider à la connexion et à l'apprentissage du numérique,
- Informer les usagers sur l'accès aux droits et l'offre de services du territoire.

La création de la MSAP se matérialise par :

- L'aménagement d'un espace à proximité des locaux de la CdC (ex-locaux service urba), ouvert 5 jours par semaine, avec zone d'accueil, espace numérique, espaces de confidentialité et bureaux
- Le recrutement de 3 agents à temps plein pour assurer l'accueil et l'accompagnement des publics (prise de poste envisagée en août 2021) :
    - 1 agent d'accueil et d'accompagnement France Services / catégorie C
    - 1 agent référent France Services / catégorie B
    - 1 conseiller numérique France Services / catégorie B

  Ces agents sont rattachés au coordinateur Emploi & MSAP au sein du service développement économique
- La mise en place de permanences régulières dans chacune des 8 communes oléronaises :
    - permanences d'un agent France Services tous les 15 jours, pour l'accompagnement individuel à la réalisation de démarches administratives
    - permanences du conseiller numérique tous les 15 jours, pour accompagner vers l'autonomie dans les usages du numérique (accompagnement individuel, atelier thématiques collectifs…)

- Le relai des 10 opérateurs ciblés par l'Etat (La Poste, Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, AGIRC-ARRCO, MSA, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice et DGFIP), soit au travers de leur présence physique, soit au moyen de permanences régulières, soit par visioconférence, soit par orientation. L'objectif est également d'étoffer les partenariats avec toutes autres structures répondant aux besoins des usagers.

- L'accès à une gamme élargie de services autour du numérique :
    - 1 espace numérique équipé de 4 postes avec imprimante, scanner, copieur et accès wifi sur site de Saint-Pierre
    - 5 ordinateurs portables avec box 4G pour les ateliers numériques itinérants assurés par le Conseiller Numérique.

- La diffusion de l'information locale et partenariale (emploi, logement, évènements…) : faire de la MSAP un relai d'information pour les communes et clairement identifié par les habitants comme un « lieu-ressource »

Afin de mener à bien ce nouveau service à la population, la CdC va solliciter la labellisation « France Services » auprès de l'Etat et bénéficier d'un soutien financier annuel d'un montant de 30 000 €.

En complément, la communauté de communes va se positionner sur un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le financement d'un Conseiller Numérique. L'Etat apporte un soutien de 50 000 € sur 24 mois, au travers d'une convention pouvant aller jusqu'à 36 mois.

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Budget prévisionnel annuel MSAP OLERON

CHARGES		2021	2022	2023
60	**Achats**			
	Matières premières			
	Fournitures d'activité	2042	2500	2500
	Energie (eau, électricité, gaz)	758	1300	1300
61	**Services externes**			
	Maintenance et réparations			
	Locations	14500	17400	17400
	Assurances	300	300	300
	Documentation, abonnements, études	333	800	800
62	**Autres Services externes**			
	Frais de missions et de reception	1042	2500	2500
	Frais de déplacements	1500	2000	2000
	Frais postaux	500	600	600
	Téléphone, internet	1042	2500	2500
	Honoraires	800		
	Ménage	1250	3000	3000
	Communication et publicité	10000	4000	4000
63	**Impôts, taxes et versements assimilés**			
	Taxe sur les salaires			
	Impôts locaux			
	Impôts fonciers			
	Autres taxes			
64	**Frais de personnel**			
	Salaires bruts	28607	68656	68656
	Charges patronales	12793	30702	30702
65	**Autres charges de gestion courante**			
	Affiliations			
	Droits d'auteurs			
66	**Charges financières**			
67	**Charges exceptionnelles**			
68	**Dotations aux amortissements et provisions**	7292	17500	17500
86	**Valorisation des contributions volontaires**			
	Total des charges	82758	153758	153758

PRODUITS		2021	2022	2023
70	**Ventes**			
	Ventes de produits finis			
	Rémunération des services			
	Prestations des usagers			
71	**Production stockée**			
72	**Production immobilisée**			
74	**Subventions d'exploitation**			
Etat	Aide au fonctionnement FS	10000	30000	30000
Etat	AMI Conseiller Numérique	16666	16667	16667
Collectivités	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine			
Collectivités	Conseil Départemental 17			
Collectivités	CdC Ile d'Oléron	44873	85673	85673
Collectivités	Commune de Saint-Pierre-d'Oléron	2957	5645	5645
Collectivités	Commune de Le-Château-d'Oléron	1511	2885	2885
Collectivités	Commune de Saint-Georges-d'Oléron	2299	4390	4390
Collectivités	Commune de Dolus-d'Oléron	1689	3225	3225
Collectivités	Commune de St Denis-d'Oléron	915	1747	1747
Collectivités	Commune de Saint-Trojan-les-Bains	733	1400	1400
Collectivités	Commune de Le-Grand-Village-Plage	501	956	956
Collectivités	Commune de La-Brée-les-Bains	614	1172	1172
Europe				
75	**Autres produits de gestion courante**			
	Cotisations			
	Collectes			
76	**Produits financiers**			
77	**Produits exceptionnels**			
78	**Reprises sur amortissements et provisions**			
87	**Valorisation des contributions volontaires**			
	Total des produits	82758	153758	153758

Budget prévisionnel annuel de la MSAP :

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à la majorité (1 abstention : G.Gendre)
APPROUVE la création de la Maison des Services au Public et le budget prévisionnel ci-dessus,
AUTORISE le Président à demander la labellisation « France Services » de la MSAP et à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat

Monsieur Gendre demande si on aurait pu étendre les actions de la Maison des Initiatives et des Services sur Oléron, sachant que d'autres missions sont mutualisées avec le bassin de Marennes comme le Conseiller en énergie partagé.
Monsieur Parent rappelle qu'il a défendu une position de principe quant à l'insularité d'Oléron, que les collègues de Marennes ont comprise.
Monsieur Sueur indique qu'en outre la commune de St-Pierre d'Oléron, candidate au lauréat Petites villes de demain, doit disposer d'une antenne sur le canton.
Monsieur Robillard dit que la MIS ne répond plus au besoin de proximité et que la MSAP va créer un réseau plus dense avec les communes. Il ajoute que le problème de déplacement de certains publics ne disparait pas pour autant.
Monsieur Parent rappelle que le bureau est unanime sur la participation des communes.

6. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu la décision du Président fixant le dernier tableau des effectifs en date du 28 janvier 2021

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Actualise les créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS mise à jour au 1er mars 2021

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
		A	1	TC	1
Attaché titulaire	Chargé de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	A	1	TC	1
Attaché hors classe	Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché CDI	Responsable ressources humaines	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Responsable du service développement économique	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission de développement économique en faveur de l'emploi	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Manager de commerces de proximité	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Déplacements TEPOS	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargée de mission CTG /Agenda 21	A	1	TC	1
Rédacteur ppal de 1ere cl	Responsable du service habitat et social Gestionnaire foncier	B	2	TC	2
Rédacteur	Responsable secrétariat général/accueil/communication	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Contrat Local de Santé	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Circuits courts alimentaire et évènementiel	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Assistant développement éco maison des entreprises	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel (1)	Chargé de communication	B	2	TC	1
Rédacteur contractuel	Animateur foncier agricole	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel (2)	Conseiller numérique Maison France Services Agent référent Maison France services	B	2	TC	0
Cadre d'emploi des rédacteurs (3)	Assistant juridique RH	B	3	TC	0
Adjoint administratif principal de 1ere classe	Gestionnaire Taxe de séjour Assistance ressources humaines Assistante comptabilité Assistante du service instruction Assistant urba / foncier Secrétariat Général	C	6	TC	6

Adjoint administratif	Accueil Assistante RH Secrétariat service technique Comptabilité /littoral	C	4	TC	4
Adjoint administratif contractuel (4)	Agent d'accueil et d'accompagnement Maison France Services		1	TC	0
Journaliste-pigiste (Art3)			1		1
Total filière administrative (1)			**36**		**29**

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	Responsable urbanisme / foncier	A	1	TC	1
Ingénieur	Responsable pôle technique Responsable aménagement et mobilité	A	2	TC	2
Ingénieur CDI	Politique territoriale de gestion des espaces naturels	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	PAPI programme d'action et de prévention des risques d'inondation /submersion	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	responsable du service littoral / EN	A	1	TC	1
Cadre d'emploi des ingénieurs (4B)	Chef de projet TEPOS	A	1	TC	0
Technicien principal 1ère cl	Technicien voirie informatique Technicien littoral Instructeur du droit du sol	B	3	TC	3
Technicien contractuel	Prévention des risques professionnels	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Technicien resp. équipe espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral / espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien énergies renouvelables	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller en énergie partagée	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller info-habitat	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Technicien bâtiments	B	1	TC	1
Agent de maîtrise principal	Chef d'équipe du service Mobilité et Aménagement	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 1ère cl	agent bâtiment gardien de l'aérodrome	C	2	TC	2
Adjoint technique principal 2ème cl (5)	2 agents des bâtiments 2 agents espaces verts 1 agent littoral /espaces naturels	C	5	TC	3
Adjoint technique	2 agent des bâtiments 2 agents espaces verts 3 agents service littoral /EN 1 agent service littoral /EN / espaces verts	C	8	TC	7
Adjoint technique contractuel	Agents des espaces naturels	C	2	TC	2
Total filière technique (2)			**39**		**33**

<u>Effectif du service « enfance – jeunesse »</u>

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)		CAT.	Effectif budgétaire	Temps	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					

Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante administrative / financière Enf Jeunesse	C	1	TC	1
Sous total filière admi. (1)			1		1

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1ere cl	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Sous total filière tech. (2)			1		1

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
* Secteur social et activité d'éducation					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s	A	1	TC	1
Educateur de jeunes enfants	Crèche de Dolus et Saint Georges	A	5	TC	4
Agent social principal 2eme cl	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	3
Agent social territorial	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	2

* Secteur médico-social					
Cadre d'emploi des infirmiers teritoriaux	Crèche de Dolus	B	1	TC	1
Auxiliaire de puériculture ppal 1ere cl (6)	Crèche de Saint Georges /Dolus	C	3	TC	2
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	Crèche de Saint Georges / Dolus	C	3	TC	3
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	1	TC	0
Sous total filière San. & Soc. (3)			20		16

FILIERE DE L'ANIMATION					
Cadre d'emploi des Animateurs	Responsable Bureau Information Jeunesse	B	1	TC	0
Adjoint territorial d'animation principal 1ème cl	Directeur centre de loisirs	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 2ème cl	Coordinateur projets enfance jeunesse	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation 20/35°	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	2
Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation 20/35° (3)	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	0
Cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation	Animateur jeunesse socio-culturel	C	1	TC	1
Sous total filière animation (4)			8		5

FILIERE SPORTIVE					
Conseiller territorial des APS	Responsable enfance jeunesse	B	1	TC	1
Sous total filière sportive (5)			1		1

Total Enfance-jeunesse (1+2+3+4+5)			31		24
Total CDC (ens. des services)			106		86

<u>Effectif de la Régie Musées & Patrimoine de l'Ile d'Oléron</u>

Grades ou emplois (Agents titulaires)		Cat.	Effectif budgétaire	Temps	Effectifs pourvus

Attaché de conservation	Responsable de service RMPIO	A	1	TC	1
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	Responsable de service RMPIO Régisseur Responsable Musée	B	3	TC	3
Assistant de conservation ppal de 2è cl	agents RMPIO	B	2	TC	0
Assistant de conservation	Responsable Maison Paysanne	B	1	TC	1
Assistant de conservation contractuel	Chargé de projet Moulin de la Brée	B	1	TC	1
Adjoint du patrimoine pp de 1ère cl	Médiation service des publics Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée et agent accueil musée	C	3	TC	3
Total RMPIO			10		8

Effectifs de la Régie Oléron Déchets

I - Salariés de droit privé

Intitulé du poste		Statut	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
Services communs					
Responsable service financier et comptabilité		CDI	1	TC	1
Responsable service marchés publics		CDI	1	TC	1
Technicien du bâtiment		CDI	1	TC	1
Chef de service Régie Oléron Déchets		CDI	1	TC	1
Responsable collecte		CDI	1	TC	1
Technicien de collecte		CDI	1	TC	1
Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance et de valorisation des déchets		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance des bacs de collecte de déchets		CDI	1	TC	1
Assistante du service ROD		CDI	1	TC	1
Agent de lutte contre les dépôts sauvages		CDD	1	TC	1
Ecopôle Déchèteries					
Responsable d'exploitation écopôle		CDI	1	TC	1
Responsable sensibilisation et réduction des déchets		CDI	1	TC	1
Assistant chef de projet		CDD	1	TC	0
Animateur du tri et de la prévention		CDI	2	TC	2
Agent de distribution et de sensibilisation		CDI	1	TC	1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	TC	1
Gardien de déchetterie		CDI	6	TC	6
Conducteur d'engins		CDI	3	TC	3
Responsable des déchèteries		CDI	1	TC	1
Total			28		27

II - Agents titulaires

Grades ou emplois		Cat.	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 1ere cl	Agent d'accueil et de facturation	C	1	TC	1

	ordures ménagères				
Adjoint administratif ppal 2ème classe	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	0
Adjoint administratif	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Total (1)			3		2

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 1ere cl	conducteur d'engins	C	1	TC	1
Total (2)			1		1

Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2)	4		3

Effectif total de la ROD :	
Budgétaire :	32

Effectif du service tourisme

Grades ou emplois (Agents titulaires)		Cat.	Effectif budgétaire	Temps	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1ere cl.	Office de tourisme Marennes Oléron	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Adjoint administratif ppal 2ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	2	TC	0
Adjoint administratif	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Total			5		1

0- Remplacement du poste 1- Ouverture du poste chargé de communication 2-Ouverture postes Maison France service: conseiller numérique et agent référent, assistant juridique RH 3- Ouverture du poste d'agent d'accueil Maison France Services 4- Avancement de grade 5- Avancement de grade	153	0	127

Pas d'observation.

7. MAISON DES SERVICES AU PUBLIC – CREATION DE 3 POSTES

La communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite ouvrir en septembre 2021 une Maison des Services au Public (MSAP), espace labellisé France Services par l'Etat pour assurer les missions suivantes :

- Accompagnement à la réalisation de démarches administratives et du quotidien (accueil, orientation, information et accompagnement des usagers. Ex : déclaration de revenus, gestion du prélèvement à la source, renouvellement de papiers d'identité, permis de conduire et carte grise, déclarations CAF ou Pôle Emploi...)
- Accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- Prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

La communauté de communes de l'île d'Oléron créé 3 postes à temps complet :

- 1 agent d'accueil et d'accompagnement France Services / catégorie C Adjoint administratif
- 1 agent référent France Services / catégorie B Rédacteur

- 1 conseiller numérique France Services / catégorie B Rédacteur

1/ L'agent d'accueil et d'accompagnement est chargé principalement des missions suivantes :

- **D'accueillir** et accompagner le public afin d'apporter des renseignements, des orientations sur une information de premier niveau pour toute question d'ordre administratif ou social. Il aidera à la complétude de dossiers, réorientera l'usager vers les services partenaires compétents, les accompagnera dans l'utilisation des services numériques (aide à la connexion)
- De gérer le planning des rendez-vous sur site ou dans les communes, l'accueil de permanences de partenaires et la mise en place de visioconférences pour les usagers
- **De faire vivre la Maison des Services :** Animer l'espace d'accueil et d'information, la gestion documentaire, entretenir le partenariat avec les différents acteurs du territoire, participer à l'organisation d'évènements/projets sur le territoire, contribuer à la gestion des outils de communication numérique.
- D'établir un suivi statistique de la fréquentation et de l'activité de la MSAP, de se former et s'informer auprès de l'ensemble des partenaires pour maitriser les informations des services administratifs et de l'accès aux droits, de participer aux réunions d'équipe, d'assurer le suivi du matériel et des besoins de fourniture

2/ L'agent référent a les mêmes missions que l'agent d'accueil et d'accompagnement complétées des tâches suivantes :

- Superviser l'organisation de l'espace d'accueil et d'information, gérer l'ouverture et la fermeture de la Maison des Services, superviser le bon fonctionnement du site : aspects fonctionnels, techniques et humains
- Assurer la planification et la gestion des outils d'information (affiches, flyers, sites web, page FB…) en lien étroit avec le coordinateur France Services et le groupe de pilotage, participer à l'élaboration du plan de communication annuel
- Réaliser le reporting de l'activité et le suivi des indicateurs
- Suivre les partenariats avec les différents opérateurs et acteurs du territoire
- Accompagner les usagers dans les réalisations complexes de démarches administratives
- Assurer l'encadrement hiérarchique de l'agent d'accueil et du conseiller numérique (organisation de l'activité, gestion des plannings…), soutenir l'agent d'accueil dans la gestion du planning des rendez-vous sur site ou dans les communes,
- Rendre compte de l'ensemble des activités sur les différents aspects administratifs, techniques et humains au coordinateur France Services

3/ Le Conseiller Numérique France Service vient compléter l'offre de services de la MSAP. Il intervient sur site et dans les communes autour de 3 thématiques (en rdv individuel ou animation d'ateliers collectifs) :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre ou acheter en ligne… en les aidant à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette…), naviguer sur Internet, apprendre les bases du traitement de texte, installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone, créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques, connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maitriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants…
- Rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Par ses activités il vient renforcer la capacité de la FS à favoriser l'inclusion numérique des habitants du territoire, quels que soient leurs besoins et leurs niveaux. Les missions du conseiller sont destinées à tous les publics.

Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984,
Vu l'information transmise de création de France Service et des 3 postes au comité technique en date du 14 janvier 2021
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire de la CCIO en date du 18 février 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE

- De créer les 3 postes suivants :
  - 1 agent d'accueil et d'accompagnement France Services à temps complet

  - cet emploi a vocation à être occupé par un agent de catégorie C au grade d'adjoint administratifs

- cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53 (pour une durée d'un an renouvelable une fois, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.)

- 1 agent référent France Services à temps complet

- cet emploi a vocation à être occupé par un agent de catégorie B au grade de rédacteur
- cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53 (pour une durée d'un an renouvelable une fois, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.)

- 1 conseiller numérique France Services à temps complet

- cet emploi a vocation à être occupé par un agent de catégorie B au grade de rédacteur
- cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53 (pour une durée d'un an renouvelable une fois, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.) ;

ou de l'article 3-3 2° (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.) ;

– D'autoriser le président à assurer la publication des postes crées et à signer tout document relatif au recrutement sur ces emplois ;
– D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pas d'observation.

8. CREATION D'UN POSTE DE CHARGÉ (E) DE COMMUNICATION

C'est afin de servir l'intérêt général des Oléronais dans leur ensemble que la communauté de communes de l'ile d'Oléron a été créée par arrêté préfectoral du 26 décembre 1996, faisant suite au « Syndicat intercommunal à vocation multiple » (SIVOM). La Communauté de communes de l'île d'Oléron a vu son domaine d'intervention sensiblement s'élargir et ses actions se multiplier tant sous la volonté des élus d'agir collectivement que sous l'impulsion du législateur (loi NOTRe et MAPTAM dernièrement).

Aujourd'hui, elle gère des services aussi divers qu'indispensables dans l'aménagement du territoire et la vie quotidienne des Oléronais. La diversité de ses actions nécessite une visibilité auprès des habitants et des partenaires. L'amplification des besoins d'information et la multiplicité des supports conduisent la Communauté de communes à recruter un agent en charge de la communication pour renforcer ses équipes.

Dans ce contexte, le président propose au conseil communautaire de créer un poste de « chargé de communication » qui sera rattaché au Secrétariat général. Les missions sont les suivantes :

Sous l'autorité du directeur général des services et du président et sous la responsabilité de la responsable du secrétariat général la personne recrutée sera chargée :

- Du suivi de projets de communication institutionnelle (rapport d'activité …)
- Du développement de la communication interne
- Du suivi de la communication numérique (site-internet, réseaux sociaux)
- De la rédaction de contenus
- De la conception de publications
- De la mise en œuvre d'évènements
- De la prise de vues photographiques et de la gestion de la photothèque

Missions secondaires :

- Participation aux autres actions de communication du service
- Participation à la mission d'accueil et d'information des administrés

Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE
– de créer un poste de chargé (e) de communication appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs sur un grade de catégorie B à temps complet
– dit que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel pour une durée de 3 ans (rémunération maximale IM 503) conformément à l'article 3-3 2° (considérant la nature des fonctions et le niveau de qualification requis pour ce poste et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.)
– de charger le président de procéder à la publication de la création de cet emploi et à signer tout document relatif à la procédure de recrutement
– d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pas d'observation.

Départ de Mme Joyeux et M.Huot

9. SERVICE URBANISME – THEATRE D'ARDOISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Par autorisation préfectorale en date du 21/12/2020, l'association Tous Aux Pieux (TAP) a obtenu l'accord de réaliser le festival théâtre d'ardoise pour l'été 2021. Conformément à cette autorisation, des cabanes démontables seront installées du 16 juin 2021 au 15 septembre 2021 pour répondre aux besoins du festival.

Par courrier du 21 novembre 2019, la communauté de communes s'est engagée à prendre en charge la fabrication de cabanes démontables conformes à l'identité architecturale du site et répondant aux besoins, tant en surface qu'en modularité.

Ainsi, 20 modules de 3 m x 3 m, composés de surfaces ouvertes et closes pour un total de 180 m², vont être fabriqués. Ils seront utilisés lors du festival ainsi qu'à l'occasion d'autres manifestations. Ils pourront être assemblés les uns aux autres afin de répondre aux surfaces nécessaires pour chaque usage.

Pour ce projet, il est possible de solliciter des subventions et d'envisager le plan de financement suivant :

(HT) – REALISATION DE 20 CABANES DEMONTABLES – THEATRE D'ARDOISE					
Plan de financement					
Dépenses		Recettes			Etat de la demande
		Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	
Réalisation de 20 cabanes démontables	53 000 €	Autofinancement		14 780 €	
Pieux de fixation des cabanes	20 900 €	CD 17 (30%)	73 900 €	22 170 €	Financement sollicité
		Région (40%)	73 900 €	29 560 €	Financement sollicité
		Association TAP (10%)	73 900 €	7 390 €	Financement sollicité
TOTAL	73 900 €	TOTAL		73 900 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le plan de financement proposé.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Association Tous aux pieux (TAP) dans le cadre de la fabrication des 20 cabanes nécessaires au festival théâtre d'ardoise pour un montant de 73 900 € HT.
AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.

Pas d'observation.

Monsieur Parent informe du partenariat du Théâtre d'ardoise avec le LOCAL 3 fois par semaine pour des séances de

cinéma en plein air. Il ajoute que l'association s'inquiète aussi de sa programmation par rapport à la situation sanitaire.

10. DEPLACEMENTS – SUBVENTION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE NOUVELLE-AQUTAINE 2020

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes de l'île d'Oléron exerce la compétence « création et entretien des itinéraires cyclables » pour promouvoir la pratique du vélo et répondre ainsi aux attentes des touristes et habitants en offrant une alternative aux déplacements automobiles.

Pour l'année 2020, le projet porté par la Communauté de communes consiste en la réhabilitation des pistes cyclables listées ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel

Afin de réaliser ce projet, une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine peut être demandée selon le plan de financement suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Marais de la Perroche	39 402,90 €
La Soulasserie	140 361,60 €
La Michelière	48 774,30 €
L'Oumière	52 114 €
Coût HT	280 652,80 €

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
Conseil régional	Sollicité	280 652,80 €	70 163,20 €	25 %
Conseil départemental	Sollicité	280 652,80 €	140 326,40 €	55 %
Autofinancement			56 130,56 €	20 %
Coût HT			280 652,80 €	100 %

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOPTE le projet et son plan de financement proposé

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 70 163,20 € HT

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2020.

Pas d'observation.

11. DEPLACEMENTS – SUBVENTION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE NOUVELLE-AQUTAINE 2021

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes de l'île d'Oléron exerce la compétence « création et entretien des itinéraires cyclables » pour promouvoir la pratique du vélo et répondre ainsi aux attentes des touristes et habitants en offrant une alternative aux déplacements automobiles.

Face au vieillissement des revêtements et l'apparition des nouvelles mobilités électriques, la communauté de communes programme chaque année la réhabilitation d'itinéraires.

Ces travaux consistent en la reprise totale de la bande de roulement et la mise en œuvre d'un revêtement plus roulant et sécuritaire, la grave émulsion calcaire (hors zone naturelle).

Pour l'année 2021, le projet porté par la Communauté de communes consiste en la réhabilitation des pistes cyclables listées ci-dessous.

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Piste de l'Ileau – la Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	266 380,23 €
Piste de la route du Treuil (Dolus d'Oléron)	228 786,68 €
Piste de la grande Plage (Saint-Trojan-les-bains)	212 152,22 €
Piste de la forêt des Saumonards (Saint-Georges d'Oléron)	180 604,00 €
Coût HT	**887 923,13 €**

Plan de financement prévisionnel : Afin de réaliser ce projet, une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine peut être demandée selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable HT**	**Montant subvention HT**	**Taux intervention**
Conseil régional	Sollicité	**887 923,13 €**	221 980,79 €	25 %
Conseil départemental	Sollicité	**887 923,13 €**	266 376,94 €	30 %
Etat (DETR)	Sollicité	**887 923,13 €**	221 980,79 €	25 %
Autofinancement			177 584,61 €	20 %
Coût HT			**887 923,13 €**	100 %

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le projet et son plan de financement proposé.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 221 980,79 € HT.
AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.
DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Pas d'observation.

12. TEPOS – POURSUITE DE LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

La présente délibération annule et remplace la délibération du 17 décembre 2020.

Vu les résultats de la mission du Conseiller en Energie Partagé présentés à l'occasion du Comité de pilotage du 17 novembre 2020.
Vu l'avis favorable de la commission en date du 8 octobre 2020

Dans le cadre de la stratégie énergie-climat de la communauté de communes de l'île d'Oléron, il est proposé de continuer la mission de conseil en énergie et l'accompagnement des collectivités de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes à travers la poursuite de la mission réalisée par le Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Les 3 premières années de la mission ont permis de réaliser l'ensemble des missions suivantes :

- Etat des lieux, bilan et suivi énergétique annuel du patrimoine énergétique (compteur, abonnement, évolution des consommations)
- Optimisation des abonnements et réponse à des offres de commandes groupées plus avantageuses,
- Accompagnement et assistance technique sur les projets de construction et rénovation de patrimoine économe en énergie (bâtiments et éclairage public),
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) localement en faisant bénéficier aux collectivités de travaux d'économies d'énergie largement financés par les CEE (éclairage, isolation, …).
- Proposition d'un plan d'actions pluriannuel visant une baisse globale du bilan énergétique de la collectivité
- Ateliers techniques et évènements locaux pour la promotion de techniques de rénovations ou de systèmes techniques performants (Gestion Technique de Bâtiment, production d'énergie solaire, confort thermique estival, sensibilisation à l'usage d'éco-matériaux…).

Au-delà de ces missions, le CEP fourni un conseil objectif, technique et indépendant et accompagne les collectivités à la recherche et au montage des dossiers de demande de subvention aux projets d'économies d'énergie.

L'ADEME continuera de financer la mission à l'échelle du territoire Marennes-Oléron à hauteur de 24 000€.

Ainsi pour la nouvelle période de 3 ans, le budget annuel est de 43 333 € avec une répartition des financements proposée dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont répartis à part égale entre la CdC Bassin de Marennes et la CdC de l'île d'Oléron en tenant compte de la population DGF2018 pour le calcul des cotisations.

L'ADEME demande un engagement écrit de toutes les communes de l'île d'Oléron à souscrire et à utiliser ce service.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la prolongation d'une mission mutualisée de Conseiller en Energie Partagé à l'échelle du territoire Marennes-Oléron

DEMANDE à chaque commune de délibérer en faveur de ce projet et de signer la charte d'engagement « Conseil en Energie Partagé » de l'ADEME et la convention avec la CdC,

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME pour un montant de 24 000€

POURSUIT la mission assurée par le poste de Conseiller en Energie Partagé recruté par voie contractuelle sur le grade de Technicien de catégorie B pour une durée de 3 ans.

Récapitulatif du budget prévisionnel pour 3 ans d'accompagnement supplémentaires

DEPENSES		RECETTES	
Poste D	Depense/an	Poste R	Recette/an
1 ETP	38 500,00 €	ADEME	8 000,00 €
Frais déplacement formation	1 500,00 €	CCBM (frais, communication, installation)	1 064,00 €
Matériel	667,00 €	CCIO (frais, communication, installation)	3 770,00 €
Achat logiciel	1 667,00 €	Bourcefranc-le-Chapus	1 893 €
Animation/Communication	1 000,00 €	Dolus d'Oléron	3 225 €
		Grand-Village Plage	963 €
		La Brée les Bains	1 173 €
		Le Château d'Oléron	2 821 €
		Le Gua	1 128 €
		Marennes-Hiers-Brouage	3 367 €
		Nieulle-sur-Seudre	646 €
		Saint-Denis d'Oléron	1 832 €
		Saint-Georges d'Oléron	4 906 €
		Saint-Just Luzac	1 075 €
		Saint-Pierre d'Oléron	5 820 €
		Saint-Sornin	207 €
		Saint-Trojan-les-Bains	1 443 €
TOTAL	43 334,00 €	TOTAL	43 334,00 €

Pas d'observation.

13. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2021 – DELIBERATION DITE SPECIALE (N°2)

L'article L 1612-1 alinéa 3 et suivants du CGCT autorise le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget : " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. « L'alinéa 6 précise : "Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés **engage les projets suivants :**

BUDGET CDC OLERON

➲ Dépenses d'aménagement des nouveaux locaux tranche 2021
Du mobilier complémentaire est à prévoir dans l'aménagement du nouvel espace ainsi que la fin des travaux d'aménagement des parkings et extérieurs.
Opération : 1000 Fonction 020 Article 2184 Mobilier Montant 12 000 € (Dépense)
Article 2313 Travaux Montant 30 000 € (Dépense)
Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

➲ Versement des aides à l'habitat dans le cadre du PIG
Prise en compte des dossiers de demande de financement dans le cadre du budget 2021 avant le vote du budget il conviendrait d'inscrire :
Opération : 313 Fonction 72 Article 20422 Montant 50 000 € (Dépense) (en plus de RAR de 50 000 €)
Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

➲ Travaux Bâtiment Guy Marine
Les travaux d'urgence sont notifiés.
Opération : 96 Fonction 90 Article 2315 Montant 100 000 € (Dépense)

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

➲ Ouverture de France Service
Certains achats (mobilier) sont à engager.
Opération : 93 Fonction 90 Article 2184 Montant 15 000 € (Dépense)

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

➲ Agriculture
Dans le cadre du projet de dynamisation agricole et de lutte contre les friches, achat de terrains (Financement Oléron 21)
Opération : 92 Fonction 92 Article 21111 Montant 50 000 € (Dépense)

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

BUDGET REGIE OLERON DECHETS

➲ Achat de véhicules. Dans son budget 2021, le service a prévu le renouvellement des véhicules sur le site de l'Ecopole. Il est proposé l'achat de deux véhicules électriques d'occasion, ces derniers étant à livrer prochainement. La somme de 20 000 € est donc à engager.
Opération 22 Article 2182 Montant 20 000 €
Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

Pas d'observation.

---

14. BILAN DES CESSIONS – ACQUISITIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Vu l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant aux établissements publics de coopération intercommunale que le bilan des acquisitions et des cessions qu'ils ont opérées soit soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et annexé au compte administratif ;

Vu le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions opérées par la communauté de communes de l'île d'Oléron, annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le bilan 2020 des acquisitions et cessions opérées par la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE :
Le bilan 2020 des acquisitions et des cessions opérées par la communauté de communes de l'île d'Oléron.
Le tableau constituant ce bilan et récapitulant toutes acquisitions et cessions régularisées au cours de l'année 2020 étant annexé au compte administratif.

Pas d'observation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gendre évoque la gestion des fonds européens à moyen terme, actuellement confiés au PETR (pôle d'équilibre des territoires ruraux).
Monsieur Parent répond que ces fonds doivent être envisagés à l'échelle des territoires d'Oléron, Marennes, Royan et Rochefort et que le PETR est candidat pour gérer ces fonds européens au titre des quatre territoires car il détient un savoir-faire avec des techniciens très performants.

Monsieur Gendre souhaite savoir où en est le projet de parc naturel régional.
Monsieur Parent informe qu'une réunion est prévue très prochainement entre les trois EPCI concernés (Royan, Marennes et Rochefort) et qu'il reviendra vers les élus du conseil courant printemps pour avoir leur avis, sachant que dans le passé le conseil communautaire de l'île d'Oléron y était opposé.

Monsieur Gendre demande où en sont les demandes d'adaptation du site classé au regard des objectifs TEPOS (territoire à énergie positive).
Monsieur Parent dit qu'on a un problème avec la Loi Littoral qui bloque beaucoup de projets. Il regrette que l'application rigoureuse des textes ne permette pas de pratiquer l'agriculture dans les espaces naturels classés, qui vont devenir des friches, ce qui n'était pas la volonté des élus.
Monsieur Ferreira dit que c'est regrettable notamment pour les agriculteurs qui veulent s'installer en bio.

Fin de séance à 17h00

***